

LOGICIELS DE CAISSE ENREGISTREUSE EN MAGASIN DE PRODUCTEURS

En mai 2019, Trame a organisé une conférence téléphonique d'information sur l'utilisation des logiciels de caisse enregistreuse en magasins de producteurs. Deux agriculteurs ont partagé leur expérience de la pratique de cet outil. Ces éclairages ont permis d'établir quelques enseignements pour en tirer le meilleur parti.

Deux fois par an, l'équipe Circuits courts de Trame organise des conférences téléphoniques d'information, sous la forme d'émission de radio, à destination des agricultrices et agriculteurs impliqués dans des magasins de producteurs, de leurs salarié(e)s et des agents de développement qui les accompagnent.

En mai 2019, Trame a organisé la sixième édition de cette « Radio Points de vente collectifs » (cf. encadré) sur le thème des logiciels de caisse enregistreuse pour les magasins de producteurs. Deux témoins étaient invités pour cette Radio :

■ Céline Houssemand est agricultrice en GAEC avec son mari à Fraisse-sur-Agout, commune héraultaise dans le Parc du Haut-Languedoc. L'exploitation est impliquée dans 5 magasins de producteurs. Céline Houssemand est utilisatrice de plusieurs logiciels de caisse différents



LE LOGICIEL DE CAISSE EST UN ÉLÉMENT CENTRAL DE LA GESTION D'UN POINT DE VENTE.

et gère la comptabilité de 4 boutiques paysannes. Elle est aussi trésorière du réseau Boutiques Paysannes Occitanie.

■ Gaspard Schmitt, agriculteur dans les Vosges, est président du Point de Vente Collectif, « *Le Cellier des Montagnes* », à Hachimette dans le Haut-Rhin, où il assure la gestion des caisses du magasin. Il est aussi impliqué dans un deuxième magasin de producteurs.

Ils ont tous les deux partagé leur expérience de la pratique de logiciels de caisse. Voici quelques enseignements de cette édition de Radio Points de vente collectifs qui s'intitulait : « *Tenir la caisse pour un magasin de producteurs en pleine forme* ».

■ UN LOGICIEL DE CAISSE ENREGISTREUSE, C'EST QUOI ?

Le logiciel de caisse est un élément central de gestion d'un point de vente. Il simplifie les encaissements et est indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des magasins de producteurs. Ce programme informatisé s'installe généralement sur un terminal de caisse enregistreuse, mais peut parfois être associé à un simple ordinateur. Le logiciel permet de gérer les ventes et d'éditer des tickets de caisse détaillés pour les clients en conformité avec la réglementation.

La loi de finances adoptée le 29 décembre 2015, avec un décret d'application en



vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, précise que tout professionnel assujéti à la TVA, enregistrant les paiements de ses clients au moyen d'une caisse enregistreuse, d'un logiciel ou d'un système de caisse, est tenu d'utiliser un matériel sécurisé et certifié. Les magasins de producteurs sont concernés par cette loi.

■ QUELLES FONCTIONNALITÉS POUR LES MAGASINS DE PRODUCTEURS ?

Les témoignages de Céline Houssemand et Gaspard Schmitt ont permis de donner un éclairage sur les fonctionnalités utiles pour tirer le meilleur parti possible d'un logiciel de caisse en magasin de producteurs.

Facilité d'utilisation

- Être le plus intuitif possible pour l'utilisateur afin de simplifier la tenue de caisse et fluidifier le passage des clients en caisse.
- Créer et gérer des codes-barres pour tous les articles préemballés afin d'éviter des erreurs de saisie et faciliter le passage en caisse.

- Assurer les liaisons caisses/balances de pesée des produits pour assurer la gestion des produits vendus au poids.

- Afficher pour le client les encaissements en cours pour qu'il soit informé et puisse vérifier l'exactitude de l'encaissement de chaque produit.

Gestion des données

- Être capable de gérer des taux de TVA et des taux de remise différents : des choix promotionnels souhaités soit par le magasin, soit par le producteur.

- Générer les états récapitulatifs mensuels des ventes par producteur et les documents associés (liste des produits vendus, taux de TVA, facturation de la commission de mise en marché...) et si possible les contrats de mandat.

- Permettre la gestion des stocks de produits de chaque producteur avec l'édition de bons de dépôts à l'arrivée des produits en magasin et une transmission automatique de l'état des stocks en magasin à chaque producteur au jour le jour. Cela permet d'automatiser cette tâche et ainsi d'assurer une bonne gestion de l'approvisionnement du magasin et de limiter les ruptures de stock.

- Pouvoir gérer une banque de travail entre les producteurs.

- Traiter les différents types de paiements (espèces, chèques, CB, titres restaurants, monnaies locales, comptes clients).

- Disposer d'un extranet permettant au responsable de caisse d'accéder à distance aux données.

Sauvegarde et archivage

- Pouvoir traiter les données enregistrées en fonction des besoins par producteurs, par produits, par clients, pour l'administration, et pouvoir sortir facilement des statistiques (vente par jour, mois, produits, panier moyen...).

- Effectuer une sauvegarde automatique de l'ensemble des données permettant d'assurer la traçabilité des données de transaction dans un espace de stockage externe sécurisé et inaltérable.

- Garantir un archivage des données inaltérable et traçable pendant six ans.

- Assurer le transfert de données comptables entre le logiciel de caisse et le logiciel de tenue de la comptabilité.



NOMMER UN RESPONSABLE DE CAISSE PARMI LES MEMBRES DU MAGASIN.

SAV/assistance

■ Avoir une assistance à distance qui puisse intervenir sur tous les créneaux d'ouverture du magasin de producteurs (samedi, dimanche, jours fériés).

Enfin, il doit avoir une certification par un organisme agréé par le COFRAC (Comité français d'accréditation) dans les conditions prévues à l'article L.433-4 du code de la consommation.

■ QUELQUES CONSEILS

■ Lors de la création d'un magasin de producteurs, bien réfléchir en amont de l'achat du système de caisse enregistreuse aux besoins et aux fonctionnalités qui seront nécessaires.

■ Demander des démonstrations de logiciels pour pouvoir comparer et voir si la proposition couvre l'ensemble des besoins actuels et à venir du magasin de producteurs.

■ Demander au fournisseur une formation à l'utilisation de la caisse par les producteurs.

■ Nommer et former, parmi les agriculteurs, un responsable de caisse et/ou une commission de deux ou trois personnes gérant le back office. Ils sont référents pour le groupe en ce qui concerne les tâches non accessibles aux autres utilisateurs définies par le groupe (changement de prix, édition des états mensuels, activation des articles à la vente...).

■ Donner au responsable de caisse un rôle de coordinateur avec les différents utilisateurs, le service de maintenance, le trésorier et le comptable.

■ Ecrire des procédures internes partagées entre tous les utilisateurs et gestionnaires des caisses au quotidien.

■ Investir suffisamment pour éliminer les tâches répétitives et sources d'erreur ce qui permettra d'alléger la charge mentale et être plus disponible pour l'accueil des clients en caisse.

■ QUEL INVESTISSEMENT ?

L'investissement à prévoir est très dépendant du type d'équipement du



RADIO POINTS DE VENTE COLLECTIFS

Deux fois par an, Trame organise des conférences téléphoniques d'une heure, inspirées du format d'une émission de radio, sur le thème des points de vente collectifs et magasins de producteurs. Sur un sujet précis, comme l'aménagement des boutiques, ou les services proposés par les magasins, 2 ou 3 témoins, agriculteurs responsables de points de vente ou experts sur le sujet, partagent leur expérience et leur éclairage. La Radio est accessible à tous les agriculteurs ou agents intéressés, sur simple inscription. L'enregistrement et un compte-rendu écrit sont disponibles sur le site de Trame.

Pour en savoir plus, réécoutez les précédentes éditions ou lire les comptes-rendus :

www.trame.org, rubrique Thèmes travaillés/Circuits courts et activités de service/Radio PVC.

magasin de producteurs et de sa taille. L'expérience des magasins de producteurs montre qu'il est primordial de réfléchir aux besoins et d'investir pour automatiser un maximum d'opérations courantes « *dévoreuses de temps, d'énergie et de charge mentale* ».

Le système de caisse et de pesée est généralement éligible aux dispositifs

d'aides financières aux investissements mis en place par les collectivités territoriales. ■

Pascale Méjean et Thierry Pons

Chargés de mission Circuits Courts à Trame

Contact: Thierry Pons, Tél. : 06 79 73 93 20, t.pons@trame.org

LES PRINCIPAUX LOGICIELS DU MARCHÉ

Ils répondent aux principaux besoins spécifiques des magasins de producteurs et points de vente collectifs de produits fermiers :

- Kwisatz de JDC
- Kezia II de JDC
- Isatis de Pointex
- Gescom du Cegar
- Micro gestion de Micro-Pointe

■ La liste des logiciels et systèmes de caisse certifiés sont consultables sur le site internet de chaque organisme accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation): AFNOR certification/INOCERT (www.inocert.org) et le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (www.lne.fr/recherche-certificats).

